

Objectif : accéder à la plateforme PodEduc Apps Éducation et déposer une vidéo

Difficulté : ★☆☆

Pré-requis : avoir une vidéo personnelle à déposer



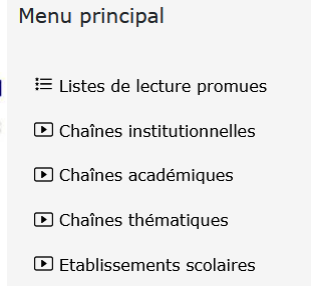
PodEduc est un logiciel libre d'hébergement de vidéo décentralisé permettant la diffusion en pair à pair, et un média social sur lequel les utilisateurs peuvent envoyer, regarder, commenter, évaluer et partager des vidéos en streaming.

Le ministère de l'éducation nationale propose dans les outils Apps Éducation <https://apps.education.fr/> une instance de PodEduc destinée à recevoir des vidéos pédagogiques.

Regarder des vidéos sur PodEduc

La plupart des vidéos sont publiques dans <https://podeduc.apps.education.fr/>

Cliquer sur Consulter les chaînes puis choisir dans l'arborescence :

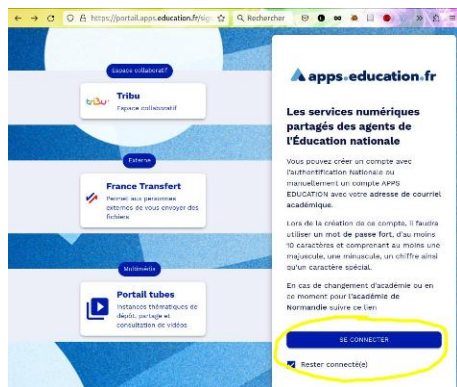


Déposer une vidéo

Accéder à PodEduc Apps Éducation

Accès : <https://portail.apps.education.fr/> (la plateforme PodEduc des Apps Éducation n'est pas encore intégrée dans l'ENT Métice).

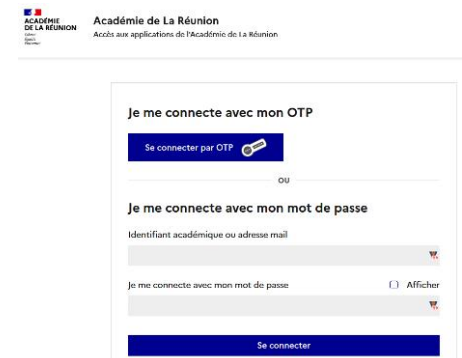
Cliquer sur Se connecter



Cliquer sur S'identifier avec Authentification Éducation Nationale



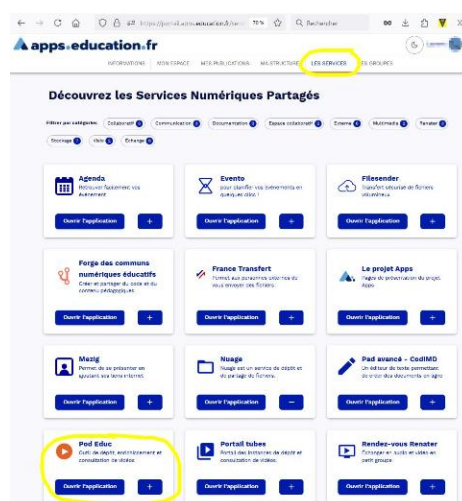
Choisir Academie Reunion puis saisir identifiant et mot de passe académiques



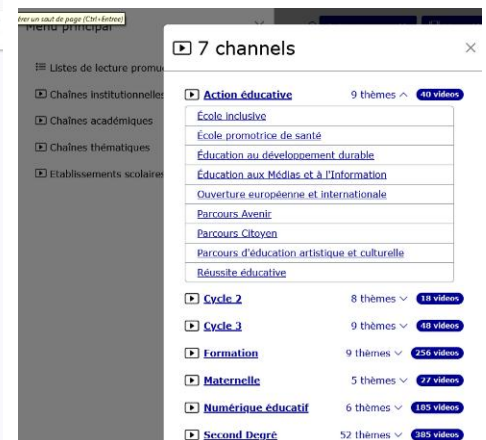
Au premier lancement, cliquer sur Modifier mon profil



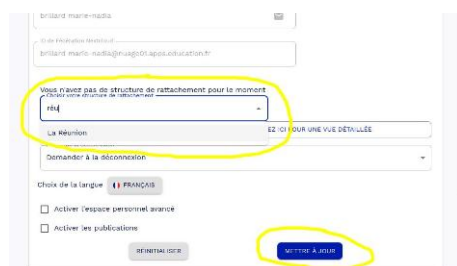
Dans Applications, cliquer sur Pod Educ



Cliquer sur Consulter les chaînes puis ouvrir l'arborescence voulue



Dans la structure, saisir / chercher La Réunion puis cliquer Mettre à jour



Sur PodEduc, chaque personnel peut déposer des vidéos. Il est aussi possible de demander l'ouverture d'un compte fonctionnel établissement qui sera géré par un personnel pour la communauté. Tutoriel :

https://monaidenumerique.education.gouv.fr/tutoriels/podeduc/creer_une_chaine_etablissement

Préparer la vidéo

Avant le tournage, si des personnes sont identifiables par leur image ou leur voix, récupérer les indispensables autorisations de diffusion d'images des élèves majeurs ou des représentants légaux pour les élèves mineurs. Modèles d'autorisation :

<https://primabord.eduscol.education.fr/modele-d-autorisation-d-enregistrement-image-voix>

Au tournage, soigner la qualité de l'image et surtout du son !

Ne pas sonoriser avec une musique commerciale ! à moins d'avoir ouvert un compte et réglé un droit de reproduction sonore à la SACEM, cf <https://clients.sacem.fr/autorisations/sonorisation-de-site-web>

Pour limiter le volume de données et le temps de téléversement de la vidéo sur la plateforme en ligne, il est conseillé de limiter la définition (parfois abusivement appelée résolution) au format HD 1280 x 720 ou éventuellement FullHD 1920 x 1080.

Compresser la vidéo au format MP4 avec l'excellent logiciel libre Handbrake <https://handbrake.fr/> disponible pour toutes les plateformes d'ordinateurs. La réduction de volume est souvent importante, sans dégradation notable de la qualité.

Renommer le fichier de manière explicite.

Téléverser le fichier

Remarque : afin de respecter le droit d'auteur / code de propriété intellectuelle, il est interdit de déposer des vidéos produites par des tiers sans leur accord, cf https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000006278868/2006-08-03

Indexer la vidéo

Renseigner les champs permettra à d'autres utilisateurs de retrouver plus facilement la vidéo.

Donner un titre explicite (par défaut le titre sera le nom du fichier).

Type : Reportage ou Formation ou ...

Propriétaires additionnels : si la vidéo a été produite en collaboration avec d'autres personnels.

Transcrire : Français

Mots-clés : ajouter au maximum 5 étiquettes (ou mots-clés)

Pour le prix de l'action éco-déléguée 2025, nous demandons de mettre une étiquette **PAED_Reunion_2025**

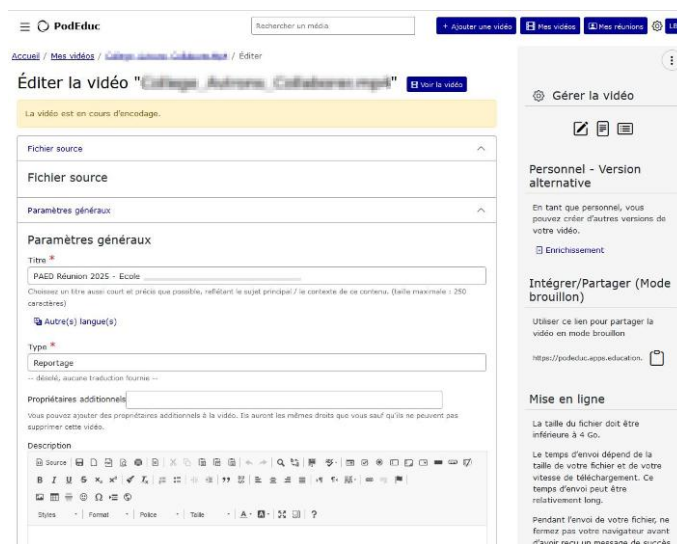
Description : aussi complète que possible !

Chaîne : chacun peut créer des chaînes thématiques différentes

Licence : si des personnes sont identifiables, il est recommandé de choisir « Attribution – Pas de modification » sinon choisir une licence en s'aidant de <https://creativecommons.fr/licences/>

Visibilité : par défaut, la visibilité est Publique. D'autres choix sont possibles.

Dans l'onglet Paramétrage avancé, il est possible d'autoriser ou non le téléchargement de la vidéo (toutefois une vidéo diffusée peut toujours être téléchargée d'une manière ou une autre).



Supprimer la vidéo

En particulier si la vidéo montre des personnes identifiables, la vidéo devra rester publique le temps de l'action (année scolaire) puis elle devra être retirée.

D'autres conseils sont donnés sur https://podeduc.apps.education.fr/bonnes_pratiques/ et en particulier dans <https://monaidenumerique.education.gouv.fr/pdf/podeduc/TutoPdfListeControles.pdf>